

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

**REALISATION D'UN CONTRAT DE PRET "ACTION
COEUR DE VILLE" D'UN MONTANT DE 4,1M €
AUPRES DE LA BANQUE DES TERRITOIRES
(CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS)**

Direction Ressources - Finances
N° 2020-D-368

VU l'article L 5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du Conseil communautaire n°2020.02.004 du 13 février 2020 autorisant la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements pour l'année 2020,
VU la délibération du Conseil Communautaire n° 2020.07.130 du 16 juillet 2020 portant délégation d'attributions du conseil au président,
VU l'arrêté 2020-A-40 du 20 août 2020 portant délégation de signature à Monsieur François NEBOUT en sa qualité de vice-président,
Considérant qu'il est nécessaire de recourir à l'emprunt pour le financement de l'aménagement des espaces publics autour de la gare d'Angoulême,
Considérant l'offre présentée par la Banque des Territoires, filiale du groupe Caisse des dépôts et consignations,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} : Pour le financement de l'opération Secteur Gare, la communauté d'agglomération GrandAngoulême contracte au titre du Budget principal un Contrat de Prêt « Action Cœur de Ville » composé d'une ligne de prêt pour un montant total de 4 100 000 € auprès de la Banque des Territoires, filiale de la Caisse des dépôts et consignations, dont les caractéristiques financières sont détaillées à l'article 2.

ARTICLE 2 : Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

Ligne du Prêt : EDU PRET

Montant : 4 100 000 euros

Durée d'amortissement : 30 ans

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,6%

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA

Amortissement : Prioritaire

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0,06% du montant emprunté

ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur général des services et Monsieur le Trésorier Municipal sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 11 décembre 2020

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **11/12/2020**
Publié ou notifié,
Le **11/12/2020**